

SIVOM BELLOY CUVILLY LATAULE VOCATION ASSAINISSEMENT

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024


Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 s'équilibre de la manière suivante,

SECTION	Projet BP 2024	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	226 100,00 €	0	0
INVESTISSEMENT	781 336,08 €	0	0
TOTAL	1 007 436,08 €		

Le budget du SIVOM est voté par nature et comme le compte administratif 2023 est excédentaire certaines dépenses sont gonflées afin d'obtenir l'équilibre budgétaire.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT Récapitulatif des chapitres budgétaires

Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le 29/02/2024
ID : 060-246001077-20240227-2702204_003-BF



A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère générale (chapitre 011)

Les charges à caractère générale s'établissent à 84 710,52 € contre 69 100 € au budget primitif 2023, ce qui représente une hausse due à un ajustement des dépenses pour le traitement H2S pour les rejets vers la station d'épuration de Ressons-Sur-Matz et l'entretien des postes de relèvement. A noter également la hausse des coûts de l'électricité.

2) Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel s'établissent à 6 290 € et sont donc stables.

3) Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles s'établissent à 5 010 et sont donc stables.

4) Charges financières (chapitre 66)

Elles s'établissent à 8 500 € et sont donc stables.

SIVOM BELLOY CUVILLY LATAULE VOCATION ASSAINISSEMENT

5) Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles s'établissent à 0,0 € contre 107 694,10 € en 2023. Il s'agissait d'une possibilité laisser au SIVOM pour le remboursement des communes ayant participé financièrement au budget du SIVOM mais non réalisable pour le moment aux vues de la situation financière du syndicat avec les amortissements qui pénalisent grandement la section de fonctionnement.

6) Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Les dépréciations s'établissent à 500 €.

Les dotations aux amortissements ont augmenté suite à de nouvelles dépenses amortissables.

B) LES RECETTES

1) Les redevances

Elles sont revues à la baisse pour ajuster au mieux le budget concernant les redevances d'assainissement qui sont désormais pleinement actives et pour le moment uniquement 2 PFAC sont en attente.

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 060-246001077-20240227-2702204_003-BF

S²LO

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

C) LES DEPENSES

Le volume des dépenses d'investissement est en baisse puisque le versement des subventions aux particuliers se raccordant au réseau est terminé et qu'un ajustement des opérations pour compte de tiers a été effectué pour les nouveaux branchements.

D) LES RECETTES

Les recettes d'investissement sont en baisse puisqu'il ne reste plus de subvention à toucher et plus aucun emprunt, les versements des subventions aux particuliers sont terminés et un ajustement des opérations pour compte de tiers a été réalisé.